Image not found or type unknown

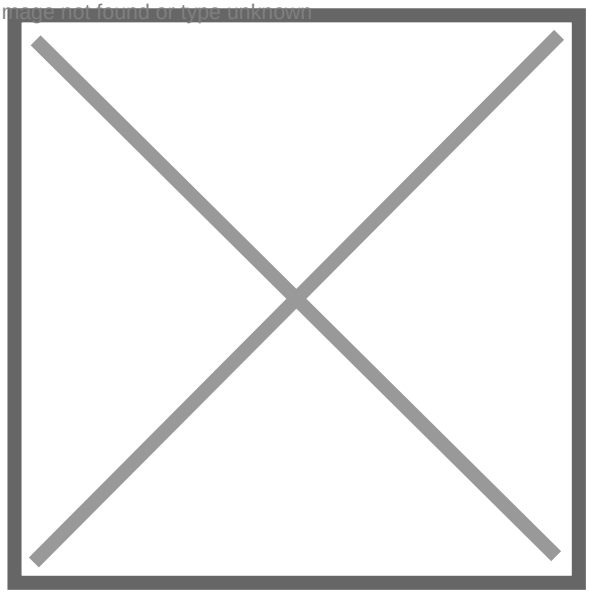

Confusion de peines rejetée

Par **Ludi65400**, le **04/10/2022** à **22:07**

Bonjour
J'ai été condamnée en 2017 et 2018 pour 9 mois ferme et la 2eme 3 ans dont 1 an de sursis avec 3 ans de mise à l'épreuve qui doit se terminer en janvier 2023, les 2 peines pour escroqueries
Je suis passée ce jour en audience, ma requête en confusion de peine a été rejetée sous motif qu'il me reste 3 mois et que le risque de recidive est majeur?? Mon avocat a fourni les attestations de consignement au fonds de garantie sans un seul impayé, mes suivis Cpip et psychologues dont je n'ai jamais manqué un seul rdv. De plus je suis en cdi depuis ma sortie d'incarcération. Je trouve que mes efforts n'ont pas été récompensés!! Est ce que ça vaut la peine de faire appel ou écrire à la cEdH ?
Je vous remercie

Par **jodelariege**, le **05/10/2022** à **19:02**

bonjour

il faut en parler à votre avocat car il y a toujours le risque que les peines soient augmentées en appel

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés